

Tous les élus wallons ne pourront pas cumuler

■ Un grand nombre de candidats députés wallons sont bourgmestres, échevins ou présidents de CPAS. La règle interdit de cumuler. Pour certains, le choix sera déchirant.

Depuis le dernier scrutin communal (octobre 2018), le cumul entre un poste de député régional et une fonction exécutive dans un collège communal n'est plus autorisé en Wallonie. Les bourgmestres, échevins et présidents de CPAS qui souhaitent être députés doivent désormais démissionner de leur mandat local – et à l'inverse, les députés wallons doivent quitter le Parlement s'ils veulent occuper une fonction exécutive dans leur commune. Cette règle du décumul n'est pas complète. Un quart des élus wallons peuvent garder leur mandat local. Ils sont sélectionnés sur la base de leur taux de pénétration lors du scrutin régional.

Cette nouvelle donne a compliqué la confection des listes. Et conduira à des choix déchirants pour certains. De nombreux dirigeants locaux figurent en effet parmi les candidats qui ont une chance raisonnable d'être élus au Parlement wallon dimanche soir – les deux premiers candidats de chaque liste ainsi que leur premier suppléant. Beaucoup d'entre eux devront donc faire un choix. Lequel ? Difficile à dire encore. Peu de candidats sont clairs sur leurs intentions. Certains tenteront de réaliser un score permettant de cumuler. Tous n'y arriveront pas. Ceux qui seront choisis dimanche ne seront donc pas forcément députés. Autant le savoir à l'avance.

Quelques exemples: Carlo Di Antonio (CDH), bourgmestre empêché

En Wallonie, ceux qui seront choisis ce dimanche 26 mai par les électeurs ne seront donc pas forcément députés. Autant le savoir à l'avance.

de Dour et Jacqueline Galant (MR), bourgmestre de Jurbise dans la circonscription de Mons devraient pouvoir cumuler. Dans celle de La Louvière-Soignies, le bourgmestre de Binche, Laurent Devin (PS) peut l'espérer aussi tout comme Jean-Luc Crucke (MR), bourgmestre empêché de Frasnes-lez-Anvaing en Wallonie picarde.

Condamnés à faire de gros scores

Pour d'autres, c'est beaucoup plus incertain. Dans le Brabant wallon, la tête de liste PS et bourgmestre de Rebecq, Dimitri Legasse, tente le coup du cumul. Mais il n'est pas certain de le réussir. À Huy-Waremme, Christophe Collignon (PS), député-bourgmestre de Huy, devrait réaliser un score suffisant. Mais s'il devait devenir ministre, il laissera son siège vide à son suppléant, Eric Lomba, le bourgmestre de Marchin, qui, lui, devra faire un choix. Même chose, dans la circonscription de Verviers, pour André Frédéric (PS), échevin à Theux. Et s'il choisit de rester échevin, c'est probablement Véronique Bonni qui sera appelée à lui succéder. Problème, elle est bourgmestre de Dison.

À Namur, Benoît Dispa (CDH), le bourgmestre de Gembloux tente le taux de pénétration lui permettant de cumuler. Mais il devra faire un bon score. Dans la circonscription de Charleroi-Thuin, la tête de liste PS, Paul Furlan pourrait être en mesure de cumuler. En revanche, l'échevin de Gerpennes, Julien Matagne, qui tire la liste CDH devra probablement faire un choix, comme sa colistière Caroline Dessale, échevine à Erquelinnes. Au MR, la numéro deux de la liste, Rachel Sobry, est échevine à Momignies. Elle devra faire un énorme score pour ne pas devoir choisir.

Dans la circonscription de Dinant-Philippeville, on s'interroge sur les choix que fera Christophe Bastin (CDH), le bourgmestre d'Onhaye, s'il est élu. Chez Écolo, on retrouve deux cas similaires: Bénédicte Linard, échevine à Enghien et Christophe Clersy, échevin à Courcelles. Tous les deux ont déjà annoncé vouloir choisir le Parlement s'ils y sont élus. On s'arrêtera là mais on aurait pu en citer d'autres.

Stéphane Tassin